



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibault Jossart**  
**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
**Directeur**

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : S. Duquesne) 2071-0076/15/2021-262PR

Réf. NOVA : (corr. DU : M. Briard ) 09/PFU/1791818

Réf. CRMS : AA/BDG/IXL20094\_681\_PUN\_Vautier\_62\_Wiertz

Bruxelles, le #DATESIGNATURE#

**Objet : IXELLES. Rue Vautier, 62. Musée Wiertz**

Demande de permis unique portant la restauration de l'accès extérieur du Musée, la rénovation du logement du concierge, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes PMR et l'amélioration du dispositif d'évacuation de secours.

**Avis conforme de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 21/10/2021, reçu le 26/11/2021, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23/10/1997 classe comme monument la totalité du Musée Wiertz et comme site, son jardin, sis rue Vautier, 62 à Ixelles.

**CONTEXTE**

L'ancien atelier et habitation du peintre Antoine Wiertz (1806-1865) abrite aujourd'hui le Musée Wiertz. Du vivant de l'artiste, seul le grand bâtiment abritant l'atelier et l'habitation (construits entre 1851 et 1853) existaient. La conciergerie fut ajoutée par après. Derrière l'atelier se trouve le grand jardin arboré qui s'étend jusqu'à la rue Wiertz. Ce dernier est bordé d'un mur cimenté avec pilastres à refends. Près du musée se trouvent deux petites remises, l'une située contre la parcelle voisine et l'autre, entièrement recouverte de lierre, devant le mur de l'atelier.

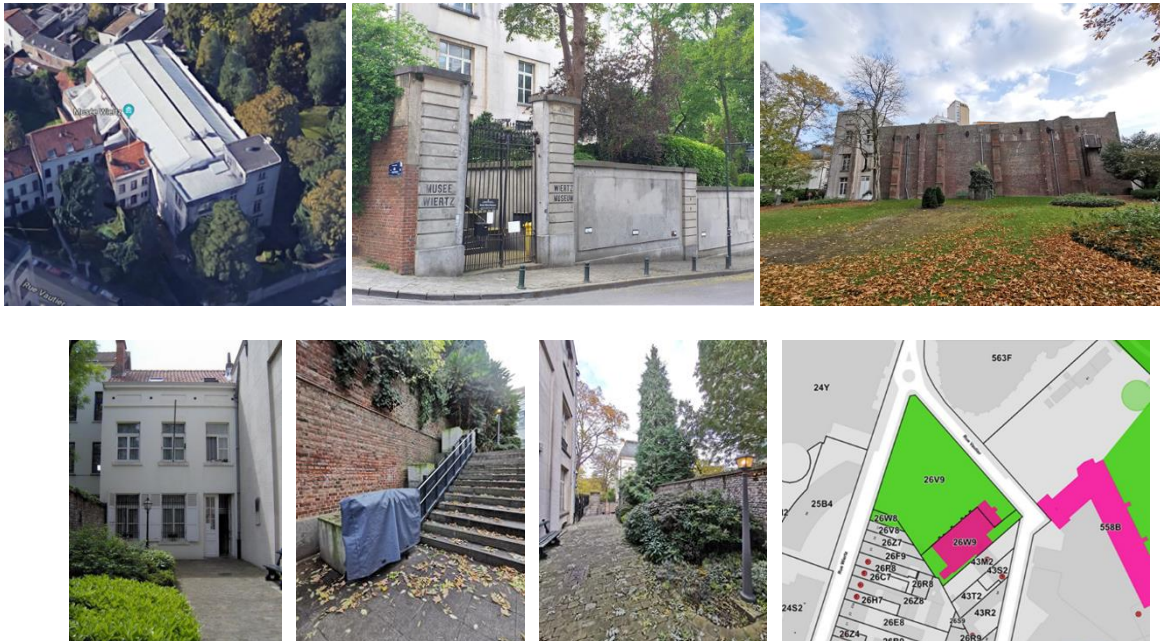
Il s'agit d'un exemple tout à fait unique d'atelier qu'un artiste s'était fait construire aux frais de l'État, en échange de quoi, il lui léguait ses œuvres à sa mort.

C'est en 1850 que le peintre Antoine Wiertz eut cette idée et qu'un contrat fut passé entre lui et le Ministère de l'Intérieur dont le Ministre de l'époque était Charles Rogier. Conformément aux règles du contrat et au souhait exprimé par Wiertz dans son testament, l'actuel Musée abrite la grande majorité des œuvres du peintre. À côté de la valeur historique incontestable de cet atelier, à l'instar duquel de très nombreux artistes vinrent élire domicile dans ce quartier de la ville, son architecture témoigne de l'engouement suscité à l'époque par la redécouverte des temples antiques. Wiertz avait lui-même

1/6

séjourné en Italie entre 1834 et 1837, après avoir obtenu le prix de Rome (1832). Ce bâtiment rappelle en effet la disposition d'un temple antique, l'atelier avec ses murs aveugles représentant la cella et l'habitation, le pronaos.

Dans le jardin, Wiertz avait même fait réaliser, le long du grand mur latéral de son atelier, une reconstitution partielle des ruines du péristyle du temple dorique de Paestum, qui ont malheureusement disparu aujourd'hui. Seule subsiste encore aujourd'hui la base tronquée d'une des colonnes abritant la remise et dissimulée sous le lierre. Construites en briques et recouvertes d'un enduit imitant la pierre volcanique du temple de Paestum, les colonnes étaient reliées au bâtiment par des poutres métalliques, au niveau du tailloir<sup>1</sup>.



Vue aérienne (©Google maps), vues de l'entrée à rue, de la façade latérale du musée donnant sur le jardin, de la conciergerie, servant également d'entrée du musée, de l'escalier et du trottoir d'accès (©CRMS) – vue de Brugis, avec la division cadastrale récente en deux entités (jardin-maison du peintre et musée-maison du concierge)

## HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Pour rappel, la maison et le jardin du peintre A. Wiertz ont été cédés en emphytéose au Parlement européen depuis 2019. Deux projets sont en cours pour l'ensemble du site qui comprend le musée, la conciergerie, la maison du peintre et le jardin : la demande actuelle concerne le musée et la conciergerie, tandis que la CRMS a traité récemment une demande d'avis de principe, en sa séance du 29/09/2021, qui concernait l'aménagement de la maison du peintre et du jardin en « maison des citoyens », à l'initiative du Parlement européen. Ces deux projets ne sont pas liés mais coordonnés, notamment pour la nouvelle chaufferie; **il n'en demeure pas moins que les deux parties doivent de manière impérative veiller à maintenir l'unicité historique et architecturale de l'ensemble patrimonial, ainsi qu'à ouvrir l'accès au public de façon coordonnée et mutuelle d'une partie à l'autre du site.**

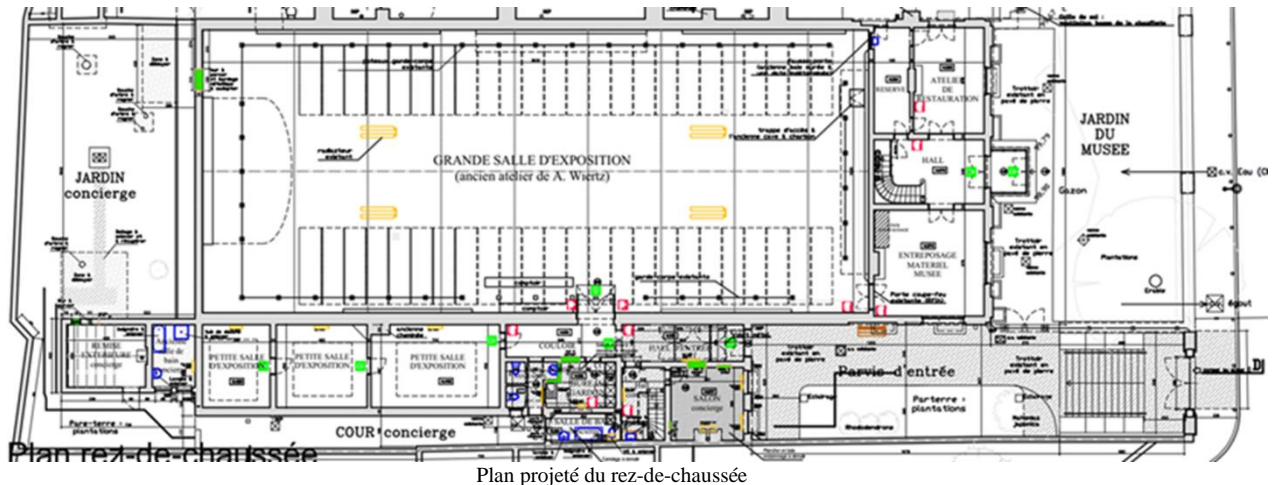
Les étapes récentes concernant ces deux projets se résument comme suit :

- depuis 2017, divers courriers sont échangés entre le Parlement européen, la Régie des Bâtiments et la DPC ;
- 08.05.2019 : étude de valorisation patrimoniale de la Maison Wiertz ;
- 06.11.2019 : avis de principe de la CRMS portant sur la rénovation de la conciergerie et l'aménagement de l'accessibilité au musée ;

<sup>1</sup> Extraits de l'annexe I à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme monument la totalité du Musée Wiertz et comme site, son jardin, sis rue Vautier, 62 à Ixelles.

- 24.04.2020 : permis d'urbanisme délivré au Parlement européen pour la réalisation de travaux d'équipement provisoire pour l'ouverture au public, comprenant l'installation d'une plateforme élévatrice PMR sur l'escalier d'entrée (*ref du permis : 09/PFU/1744974*) ;
- 19.05.2020 : certificat d'urbanisme pour la redéfinition des affectations au sein de l'habitation du peintre A. Wiertz et l'amélioration de l'accessibilité du Musée, à l'initiative de l'Association du Quartier Léopold (*cfr avis CRMS en sa séance du 11.03.2020*).

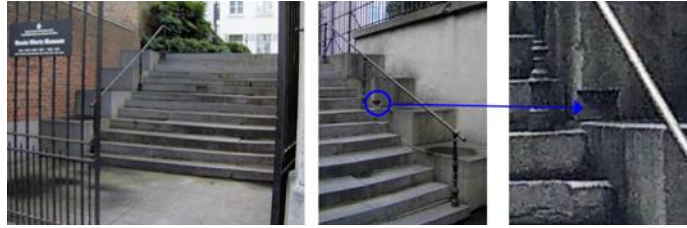
## DEMANDE



A la suite de l'avis de principe, portant sur la rénovation de la conciergerie et l'aménagement de l'accessibilité au musée, rendu par la Commission en novembre 2019, l'actuelle demande de permis unique porte sur les points suivants :

- Restauration de l'accès extérieur, comprenant notamment la restauration du portail d'entrée (cadre métallique pour solidariser les piédroits du portail aux piliers de maçonnerie, réparation du seuil brisé avec stabilisation du gros-œuvre sur de nouvelles fondations, restauration des pilastres et de leur cimentage mouluré), la remise en état de l'escalier en pierre bleue, le traitement superficiel des grilles en fer forgé, la récupération des pavés de porphyre et leur remise en œuvre, la réparation complète du réseau d'égout ;





Vues des problèmes de stabilité, des pilastres d'entrée, du parvis d'entrée (pavés de porphyre non planes et dégâts aux joints), de l'escalier et des éléments manquants (extr. du dossier de demande)

- Rénovation du logement du concierge :

- ✓ afin d'améliorer l'accès au musée, l'ancien salon du concierge deviendra le hall d'accueil du musée,
- ✓ le logement du concierge s'organisera au 1<sup>er</sup> étage et dans les combles, les deux niveaux seront complètement rénovés et la toiture sera modifiée avec la création d'une lucarne, afin d'avoir une hauteur correcte sous plafond pour le palier des combles et de gagner en luminosité. La toiture sera également isolée par l'intérieur,
- ✓ le jardin sera simplement réaménagé, avec restauration des annexes actuellement vétustes (l'une sera consacrée au stockage à destination du musée et l'autre sera utilisée comme remise pour le logement du concierge, avec accès direct vers une terrasse). Il est également prévu de rénover l'égouttage et le drainage dans la cour et de recouvrir le mur mitoyen de couvre-mur, déchaussement de la maçonnerie ;



Salon du concierge



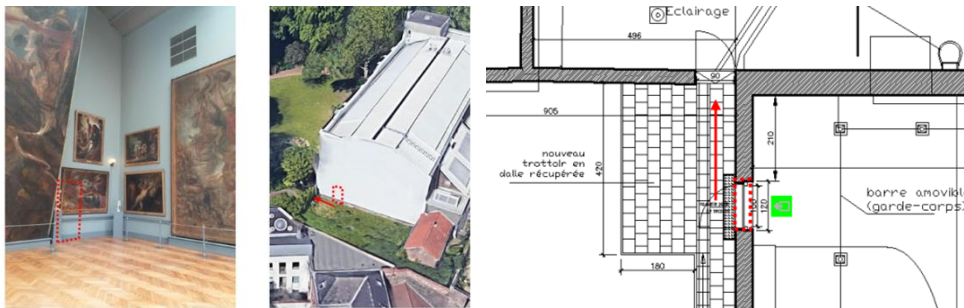
Vues du jardin et des annexes, ainsi que de l'état général de la maison : hall, cage d'escalier, ancien salon, ancienne cuisine, palier des combles. Élévation projetée de la nouvelle lucarne (extr. du dossier de demande)

- Amélioration de l'accès au musée, notamment pour les personnes PMR : création d'un parking PMR sur la voie publique, relèvement du niveau du trottoir (public) à hauteur du seuil du portail d'entrée, placement d'une plate-forme élévatrice dans l'escalier d'accès, relèvement du niveau des pavés devant la porte d'entrée, ouverture automatisée des portes (existantes) du sas d'entrée, aménagement de l'ancien local des gardiens en vestiaire et sanitaire accessibles aux PMR, percement d'une baie pour le nouveau sanitaire destiné aux PMR, aménagement d'un nouveau local pour les gardiens, accueil du public dans l'ancien salon du concierge au rez-de-chaussée (percement d'une baie vers le hall d'entrée et nouvelle menuiserie contemporaine vitrée) ;



Vue du couloir d'entrée au musée depuis l'accès principal

- **Techniques** : mise en conformité de l'installation électrique et amélioration de l'éclairage, remise en peinture des radiateurs, rénovation générale de la plomberie, égouttage à rénover, création d'une niche pour les nouveaux compteurs Sibelga (près de l'entrée à rue) ;
- **Issue de secours** : aménagement d'une nouvelle issue de secours à l'arrière de la grande salle du musée vers le jardin du concierge, la porte sera en chêne et peinte dans la couleur des murs côté intérieur.



Nouvelle issue de secours (extr. du dossier de demande)

## AVIS

A la suite de l'avis de principe émis par la Commission, qui avait accueilli positivement les grandes orientations du projet, la CRMS émet un **avis favorable moyennant les conditions reprises ci-dessous**. Elle estime que le projet rencontre les remarques émises précédemment, bien que des détails d'exécution manquent dans le dossier.

Elle formule donc les conditions suivantes :

- concernant la plateforme élévatrice pour les PMR : l'intégration de cet élément dans la cour ne semble pas être étudiée, il y a seulement une description dans le Cahier des charges. La structure du support et l'ancrage au niveau des fondations de l'escalier doivent être réalisés de manière sobre. Le cahier des charges stipule que cet élément doit être en inox. La CRMS demande plutôt une version laquée, dans la même teinte que celle des ferronneries,
- après le démontage, les grilles et les charnières du portail seront entreposées temporairement soit sur le site (suivant les possibilités offertes par la zone d'installation de chantier), soit chez l'entrepreneur, et seront reposées après restauration,
- de manière générale, les différents codes (NCS ou RAL) des peintures seront soumis préalablement à l'approbation de la DPC,
- concernant l'*Etude pour l'installation de climatisation* (installation d'un climatiseur split pour le local server et l'accueil, l'élément extérieur serait installé sur le toit de la buanderie), la CRMS estime que cette étude aurait dû avoir lieu avant l'introduction de la présente demande afin d'étudier plusieurs options et surtout de pouvoir en mesurer l'impact matériel, visuel et patrimonial. Elle demande que la DPC soit associée à cette étude et aux interventions et modalités de consultation qui en résulteront,
- pour la nouvelle lucarne de la maison du concierge, la CRMS demande que d'autres matériaux soient proposés, tels un bardage zinc ou bois, plutôt qu'un bardage en fibre-ciment comme indiqué sur les élévations des façades. Elle demande de soumettre cet élément à l'approbation

préalable de la DPC. Elle demande également de favoriser l'élévation de la nouvelle lucarne telle que vue sur la coupe B et non celle mentionnée dans la coupe C (cfr Situation projetée/plan 5/7: les élévations de la nouvelle lucarne sont différentes sur la coupe B et la coupe C)

- concernant l'enlèvement de mobilier extérieur (banc public en acier et bois sur le parvis d'entrée du Musée) : le banc sera seulement déplacé de quelques mètres ;
- concernant le démontage des vantaux des volet en bois : ils doivent être remis en place. Pour la fabrication et la pose de nouveaux volets identiques aux existants, un plan de détail d'exécution sera soumis préalablement à l'approbation de la DPC, ces volets devront être réalisés par un menuisier artisan qualifié ;
- concernant l'isolation de la toiture, seuls 6cm de laine de roche sont proposés. La CRMS recommande d'examiner les possibilités d'une mise en œuvre d'une isolation plus performante et respectueuse du patrimoine.

Tout en se réjouissant de l'avancement de ce dossier et des solutions proposées, qui sont favorables à la conservation de ce patrimoine, la Commission insiste sur la **nécessité de traiter ce dossier en lien avec le projet élaboré par le Parlement européen**, concernant les grandes options d'aménagement paysager du site et de la maison du peintre. La gestion de ces deux projets, qui semblent être menés en parallèle, sans grande concertation apparente ni vision commune, devrait au contraire être abordée dans une vision homogène et cohérente pour cet ensemble exceptionnel au niveau patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [mbriard@urban.brussels](mailto:mbriard@urban.brussels); [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)